

COMMUNE DE



Résolution N 26/2017
Séance du 10 mai 2017

Proposition d'une résolution du Conseil municipal de Puplinge pour l'acquisition de panneaux vierges et blancs destinés à l'expression libre

La présente résolution a pour but:

1. L'acquisition de panneaux vierges et blancs, destinés à l'expression libre, artistique et citoyenne. Ces panneaux mobiles pourront être utilisés à deux fins :
 - a. soit dans le cadre d'événements organisés sur le territoire de la commune à des fins d'information ou d'expression artistique, culturelle et sociale encadrées (concours, land art, animation sociale, etc.)
 - b. Soit dans des périodes et conditions choisies, mis à dispositions des habitants et des passants, pour permettre une expression culturelle, artistique et citoyenne libre et spontanée.

Sur proposition de M. Lucas Luisoni, Conseiller Municipal

le Conseil

invite

par 8 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre,

1. Monsieur le Maire à solliciter la commission Animation-Culture-Sports-Loisirs pour d'une part : caractériser le besoin conduisant à l'acquisition de panneaux solides, mobiles et aptes à être utilisés sur la commune aux fins précitées ; et d'autre part : ébaucher quelques règles et principes d'utilisation.



Exposé des motifs :

- Dans l'espace public, la publicité nuit à la qualité du paysage (pollution visuelle). Il arrive aussi, que par leur emprise physique sur le territoire certains panneaux nuisent à la mobilité des personnes vivant avec un handicap (mal voyantes, à mobilité réduite, etc.). Ce n'est pas le cas sur notre commune.
- Dans l'espace public, la publicité commerciale mobilise notre attention sans notre consentement et sans possibilité de l'éviter.
- La publicité commerciale vise à stimuler l'assouvissement de désirs plutôt que la satisfaction de besoins. Elle contribue à la surconsommation matérielle, à l'obsolescence programmée et au surendettement.
- En stimulant la consommation au-delà des besoins, la publicité affecte l'environnement, le climat et la préservation des ressources naturelles.
- La publicité commerciale fragilise le tissu économique local car elle favorise l'achat de produits vendus par les grands groupes économiques et commerciaux au détriment des PME locales et des commerces de proximité qui n'ont pas les moyens d'utiliser ce type de réclame; au détriment également des activités culturelles et associations à but non lucratif qui quant à elles, contribuent au renforcement de la cohésion sociale et de la démocratie participative.
- Les panneaux d'affichage laissés temporairement vierges en janvier-février 2017 à Genève, ont libéré un espace de panneaux blancs que les citoyens se sont immédiatement réappropriés pour une expression artistique libre et une communication sociale spontanée, démontrant ainsi un fort désir d'expression populaire.
- Plusieurs villes dans le monde ont choisi de se libérer de la publicité, telles Grenoble, Bergen, Sao Polo. Le Vermont, le Maine, Hawaii et l'Alaska ont interdit les panneaux publicitaires dans l'espace public, tout comme 1300 municipalités. D'autres restreignent sévèrement l'affichage ou sont en train de préparer des politiques plus restrictives à ce propos.
- Dans la réalité actuelle de Puplinge, le manque à gagner engendré par la suppression des panneaux d'affichage existants sur le territoire de la commune est négligeable et n'a pas d'incidence budgétaire significative.

Tous ceux que préoccupent l'environnement et le bien vivre ensemble comprendront, sans aucun doute le bien-fondé d'une telle initiative. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à approuver ces résolutions sans réserve.

Puplinge, le 10 mai 2017